



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

Date inspection: 29/04/2016 **Inspecteur:** **Mentor:** - **Installateur:**
Date rapport: 29/04/2016 **N° TVA:-** **N° C. Ident:-**
Marque et type appareil de mesure: Fluke 1653B **N° série::** 2402011 **Appareil peut être utilisé jusqu'au:** 12/01/2017

Adresse de l'installation:
 Rue
 Numéro
 Code postal
 Commune
 Type

Propriétaire:
 Nom
 Rue
 Numéro
 Code postal
 Commune

EAN : 54 **N° compteur :** 31978191

Type de contrôle: Contrôle de conformité d'une nouvelle installation domestique selon les articles RGIE 270 et 86.

Distributeur: ORES **Tension:** 1~230V **Liaison comp / tableau:** 10 mm² **Protection Max:** 40 A
Nombres tableaux: 1 **Nombres circuits:** 25 **Prise de terre:** Pen piquet RE: <30 Ω **Ri GEN:** +500 MΩ

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

iΔ	In	It	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300 mA	40 A	22,5kA2s (3000A)	A	tous	ok	ok
30 mA	40 A	22,5kA2s (3000A)	A	8	ok	ok
mA	A			-	-	-

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Protection			Section	Nombres circuits	Protection			Section	
	Curve	IN	P			Curve	IN	P		
voir schema				mm²					mm²	
				mm²					mm²	
				mm²					mm²	
				mm²					mm²	
Contrôle visuel (général)	<input checked="" type="checkbox"/> BON	<input type="checkbox"/> PB		Contact direct	<input checked="" type="checkbox"/> BON	<input type="checkbox"/> PB		Contact indirect	<input checked="" type="checkbox"/> BON	<input type="checkbox"/> PB
Raccordement	<input checked="" type="checkbox"/> BON	<input type="checkbox"/> PB		Schéma correct	<input checked="" type="checkbox"/> BON	<input type="checkbox"/> PB		schéma en annexe par Aceg asbl	<input checked="" type="checkbox"/>	
Liaisons équipotentiels	<input checked="" type="checkbox"/> BON	<input type="checkbox"/> PB	<input type="checkbox"/> pas d'application	<input type="checkbox"/> en attente						
Continuité	<input checked="" type="checkbox"/> BON	<input type="checkbox"/> PB		Éclairage / machines	<input type="checkbox"/> BON	<input type="checkbox"/> PB	<input checked="" type="checkbox"/> PA			

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Neant

CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme au RGIE. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 29/04/2041
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme.. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme.. La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 06

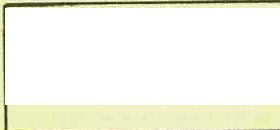
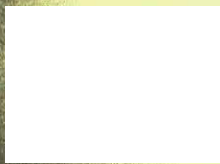
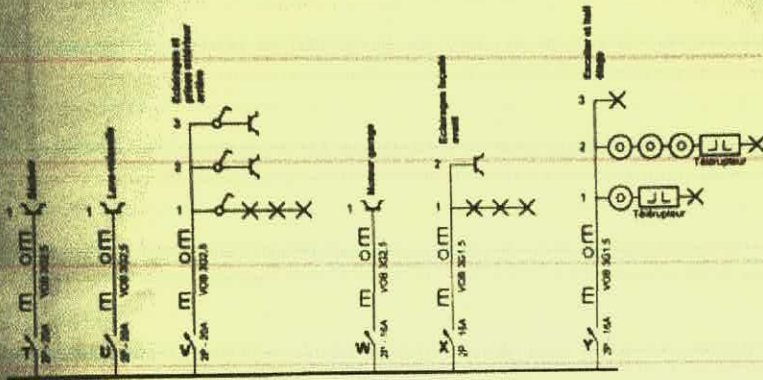
POUR LE DIRECTEUR TECHNIQUE ÉLECTRICITÉ**Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI**

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Électricité du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

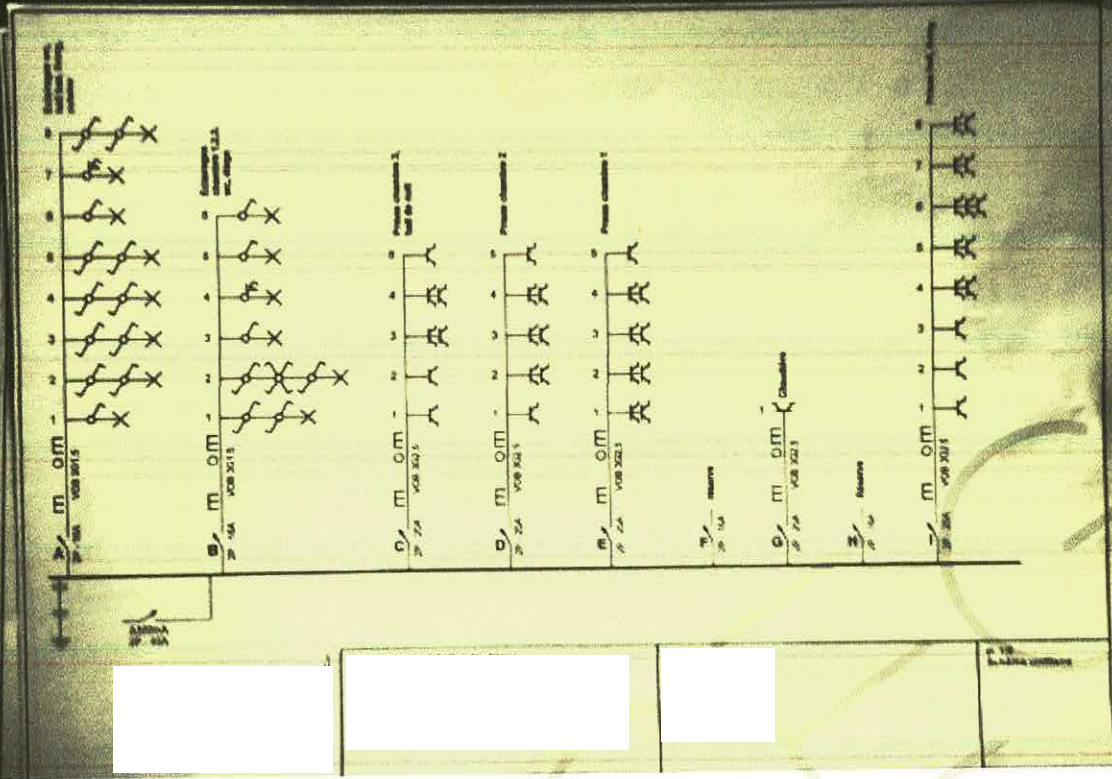
www.aceg.be

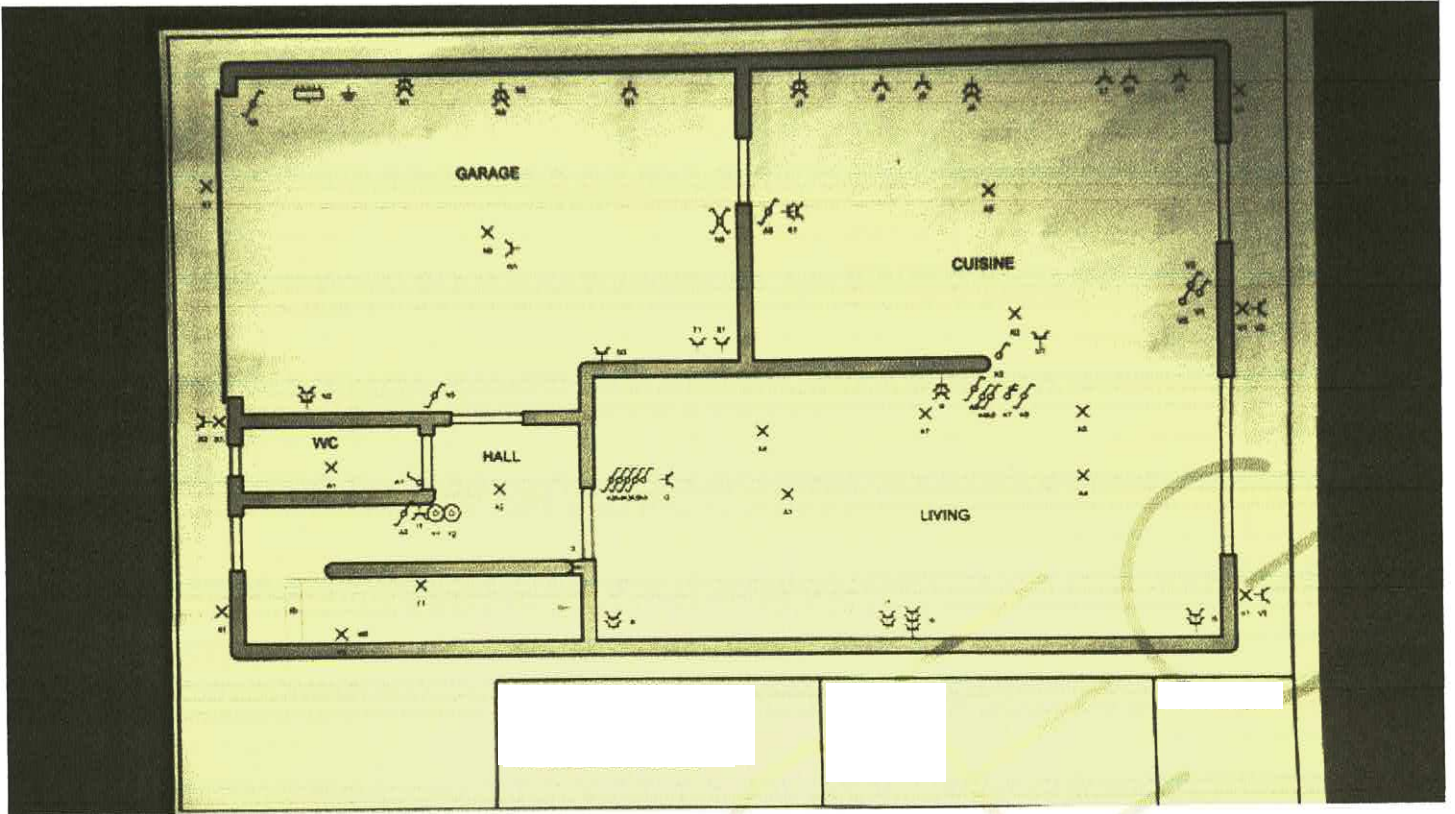


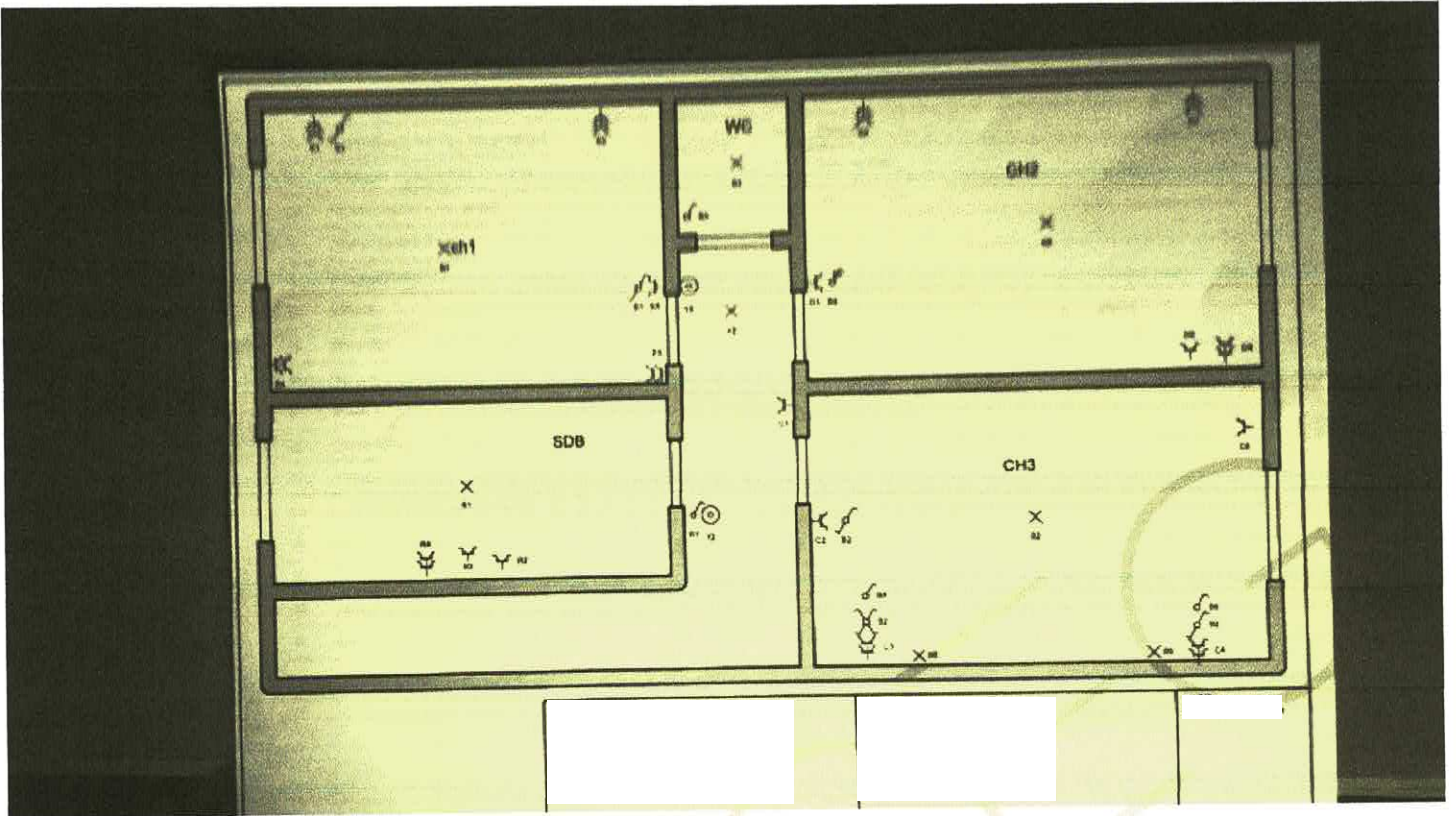
récepteur

* en OSW
Fax
p.200

p. 200
Schéma utilitaire







A: Eclairages wc, hall bas, living, cuisine	Q: Réserve
B: Eclairages chambre 1,2,3, wc, étage	R: Salle de bain
C: Prises chambre 3, hall de nuit	S: Machine à laver
D: Prises chambre 2	T: Séchoir
E: Prises chambre 1	U: Lave-vaisselle
F: Réserve	V: Eclairages et prises extérieur arrière
G: Chaudière	W: Moteur garage
H: Réserve	X: Eclairages façade avant
I: Prises hall, living	Y: Escalier et hall étage
J: Prises cuisine	
K: Prises porte cuisine, éclairage meuble	
L: Frigo et micro-onde	
M: Four	
N: Garage	
O: Réserve	
P: Réserve	



Romeinsesteenweg 524
1853 Strombeek-Bever
tel. 02 880 8890
info@aceg.be
www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

Date inspection: 29/04/2016 **Inspecteur:** **Mentor:** - **Installateur:**
Date rapport: 29/04/2016 **N° TVA:-** **N° C. Ident:-**
Marque et type appareil de mesure: Fluke 1653B **N° série::** 2402011 **Appareil peut être utilisé jusqu'au:** 12/01/2017

Adresse de l'installation:

Rue
Numéro
Code postal
Commune
Type

Propriétaire:

Nom
Rue
Numéro
Code postal
Commune

EAN : 54 **N° compteur:** : 31978191

Type de contrôle:

Contrôle de conformité d'une nouvelle installation domestique selon les articles RGIE 270 et 86.

Distributeur: ORES **Tension:** 1~230V **Liaison comp / tableau:** 10 mm² **Protection Max:** 40 A
Nombres tableaux: 1 **Nombres circuits:** 25 **Prise de terre: Pen piquet RE:** <30 Ω **Ri GEN:** +500 MΩ

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ	In	It	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300 mA	40 A	22,5kA2s (3000A)	A	tous	ok	ok
30 mA	40 A	22,5kA2s (3000A)	A	8	ok	ok
- mA	A			-	-	-

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Protection			Section	Nombres circuits	Protection			Section
	Curve	IN	P			Curve	IN	P	
voir schema				mm ²					mm ²
				mm ²					mm ²
				mm ²					mm ²
				mm ²					mm ²

Contrôle visuel (général) BON PB **Contact direct** BON PB **Contact indirect** BON PB

Raccordement BON PB **Schéma correct** BON PB **schéma en annexe par Aceg asbl**

Liaisons équipotentiels BON PB pas d'application en attente

Continuité BON PB **Éclairage / machines** BON PB PA

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Neant

CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme au RGIE. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 29/04/2041
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme.. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme.. La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 06

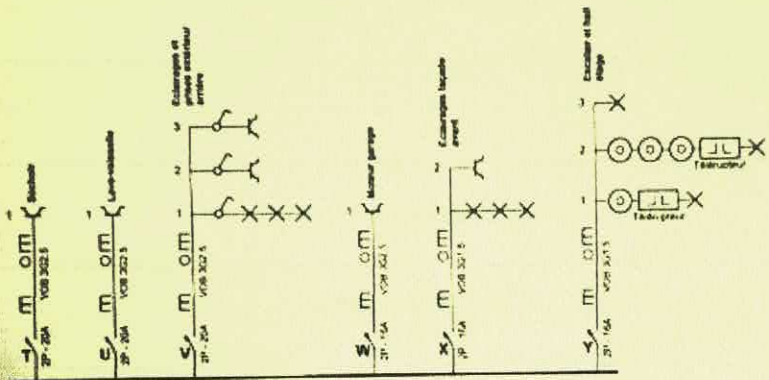
POUR LE DIRECTEUR TECHNIQUE ÉLECTRICITÉ**Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI**

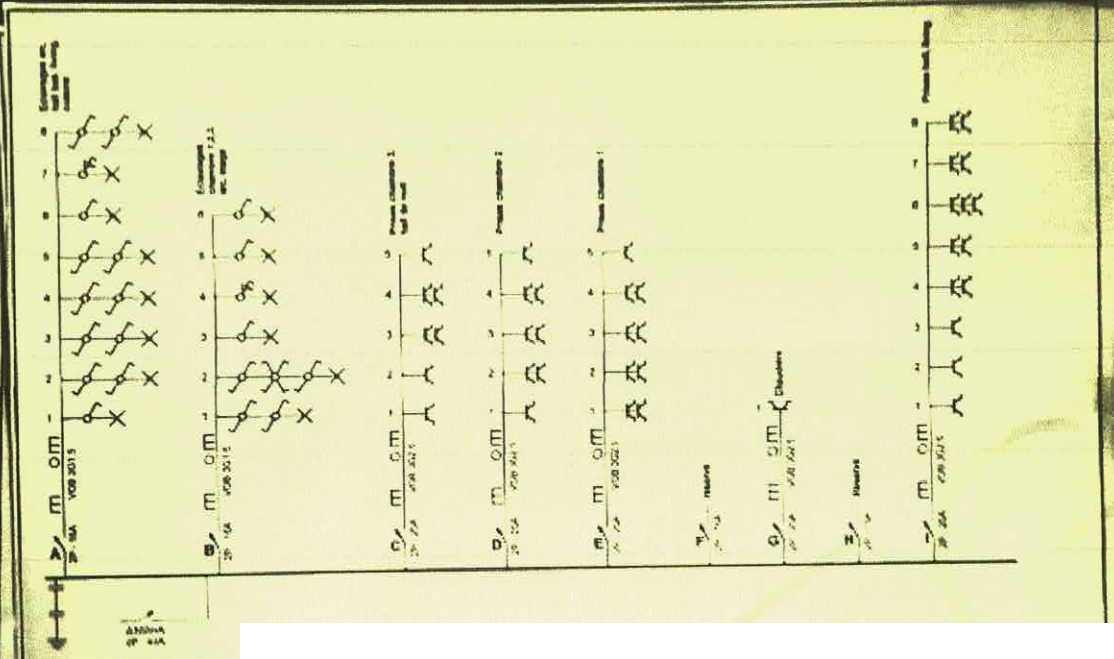
- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Énergie Gaz - Électricité du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

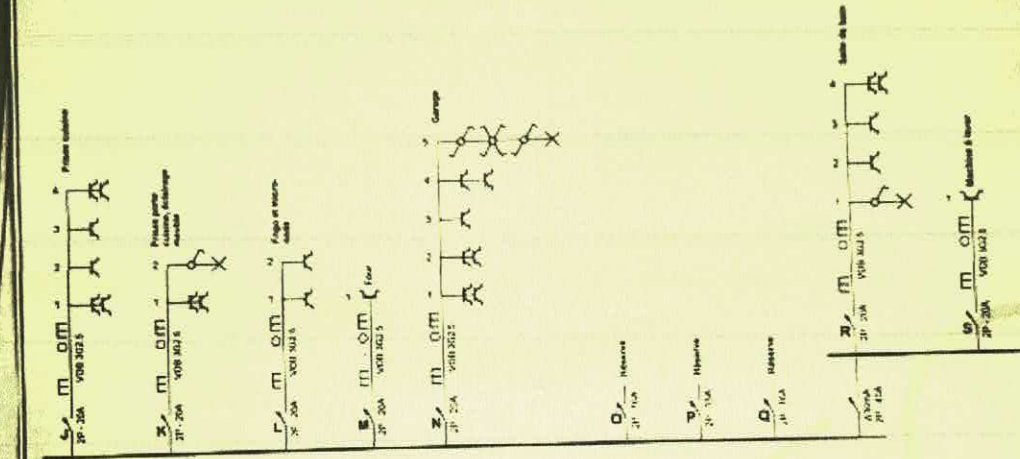
- La reproduction de ces règles n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

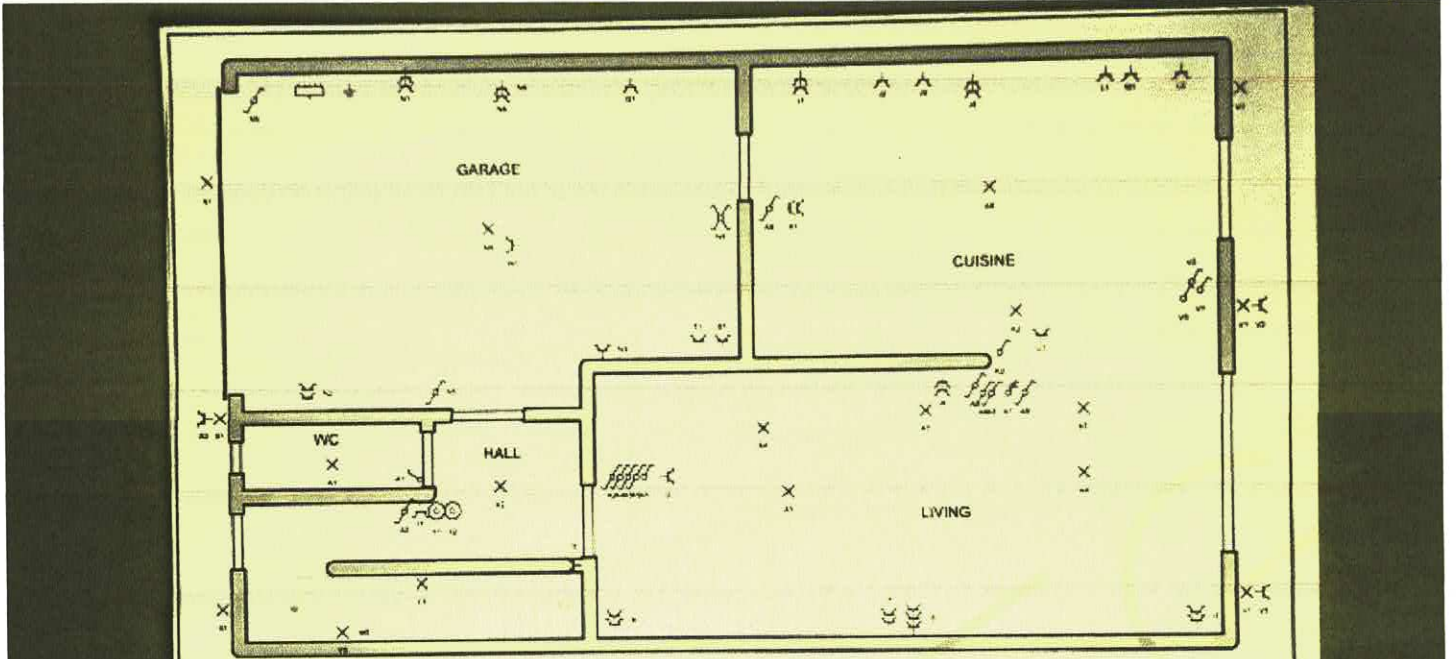
www.aceg.be



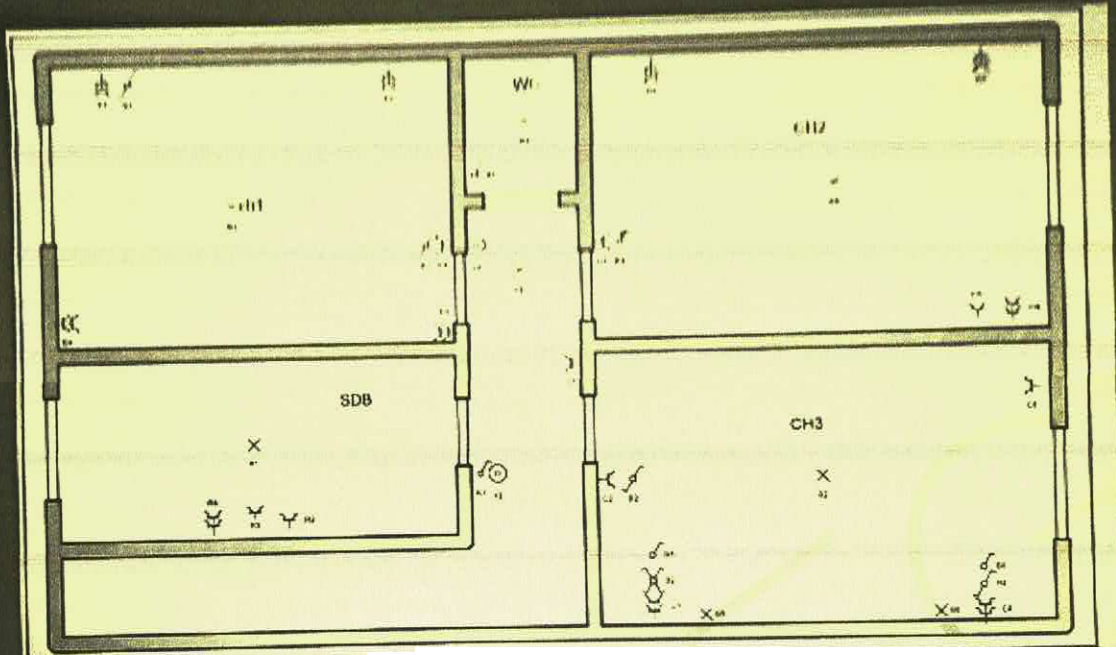


Assina
op. 444





Handwritten text in the center of the page, appearing to be a signature or initials, possibly "JAF".



FAUCON

A: Eclairages wc, hall bac, living, cuisine	Q: Réserve
B: Eclairages (fenêtres 1,2,3, wc, étage)	R: Salle de bain
C: Prises chambre 3, hall de nuit	S: Machine à laver
D: Prises chambre 2	T: Séchoir
E: Prises chambre 1	U: Lave-vaisselle
F: réserve	V: Eclairages et prises extérieur arrière
G: Chaudière	W: Moteur garage
H: Réserve	X: Eclairages façade avant
I: Prises hall, living	Y: Escalier et hall 4ème
J: Prises cuisine	
K: Prises porte cuisine, éclairage meuble	
L: Feign et miroir meuble	
M: Fuit	
N: Garage	
O: Réserve	
P: Réserve	